

Information sur la politique laitière

Berne, le 17 décembre 2012

## Bilan laitier mitigé après le débat sur le budget 2013

**Lors de sa session d'hiver 2012 le Parlement a procédé à l'examen du budget 2013, notamment à celui des postes essentiels concernant le secteur laitier et l'agriculture. À l'issue des débats sur la PA 2014-17, le Parlement avait maintenu le supplément pour le lait transformé en fromage à 15 ct./kg et celui du lait de non-ensilage à 3 ct./kg. Après quoi, le 30 octobre 2012, le Conseil fédéral avait fixé les contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers destinées aux vaches laitières à 400 francs à partir de 2013.**

### De 400 à 425 francs par UGBFG

Weststrasse 10  
Case postale  
CH-3000 Berne 6  
  
Tél.: 031 359 51 11  
Fax 031 359 58 51  
psl@swissmilk.ch  
www.swissmilk.ch

**swissmilk**

La Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL et ses organisations membres ont estimé que cette réduction aurait des répercussions majeures parce que d'une part elle entraîne des pertes de revenu notables à court terme et d'autre part elle réduit la base de calcul des nouveaux paiements directs prévus par la Politique agricole 2014 – 2017. La Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL a donc fait tout son possible pour corriger le tir. Lors du débat budgétaire, le Parlement a créé les conditions nécessaires permettant au Conseil fédéral de relever la contribution à 425 francs par vache laitière. La différence de 25 francs représente pour les producteurs de lait un revenu de 15 millions de francs. Le Conseil national aurait d'ailleurs été disposé à plusieurs reprises à ramener la contribution à son montant d'origine, soit à 450 francs, mais le Conseil des États s'y est opposé. Le présent compromis a seulement pu être trouvé lors de la conférence de conciliation entre les deux chambres fédérales.

### Loi chocolatière 2013 et déficit de financement

Pour la loi chocolatière 2013, un déficit de financement était prévisible. Une proposition minoritaire visant à augmenter le crédit de 15 millions pour le porter à 85 millions de francs a été déposée au sein de la commission chargée de l'examen préalable. Il s'est trouvé par deux fois une majorité au Conseil national pour soutenir cette proposition minoritaire. Cependant, à chaque fois que le budget 2013 retournait devant le Conseil des États pour l'élimination des divergences, celui-ci a fait barrage, malgré la forte représentation de l'industrie. Finalement, le National s'est incliné. Le crédit accordé à la loi chocolatière reste donc fixé à 70 millions de francs. Le déficit de financement se monte à une somme comprise entre 15 et 20 millions de francs. Comment sera-t-il comblé ? Nul ne le sait.

En résumé, on remarquera qu'il s'est trouvé à plusieurs reprises au Conseil national des majorités politiques claires prêtes à intervenir en faveur de l'agriculture et du secteur laitier en créant les conditions nécessaires pour combler les déficits de financement. À chaque fois, le Conseil des États n'a rien voulu savoir.